



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
16 mars 2011

Original : français

Session annuelle de 2011
6-17 juin 2011, New York
Point 6 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Projet de descriptif du programme de pays
pour Sao Tomé-et-Principe (2012-2016)**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Analyse de la situation	1-6	2
II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience	7-11	3
III. Programme proposé	12-15	3
IV. Gestion, suivi et évaluation du programme	16-18	4
Annexe		
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour Sao Tomé-et-Principe		6



I. Analyse de la situation

1. La République démocratique de Sao Tomé-et-Principe est un archipel situé à quelque 300 km à l'ouest du continent africain. Il compte 170 000 habitants, dont 51 % de femmes. Sa population, très jeune, connaît un taux d'accroissement de 2 %, ce qui montre bien l'ampleur des besoins socio-économiques à satisfaire.

2. En dépit de quelques bonnes performances macroéconomiques au cours de ces dernières années, le pays fait face à plusieurs défis socio-économiques. En effet, la croissance s'est légèrement améliorée par rapport à 2008 et 2009 pour s'établir à 6,5 % en 2010. Bien que le pays ait connu une légère baisse de l'investissement étranger direct en cette année 2010, l'activité économique a été stimulée par l'augmentation de l'aide publique au développement (APD), qui a servi à financer l'investissement public. Par ailleurs, le choix d'un taux de change fixe adopté en janvier 2010 a permis de réduire le taux d'inflation (qui se situait à un sommet de 37 % en 2008) à 13 % en fin du troisième trimestre 2010.

3. Ces performances macroéconomiques ne se sont pas nécessairement traduites par une amélioration significative des conditions de vie des populations. En effet, certaines observations empiriques indiquent que la situation de la pauvreté s'est détériorée depuis la dernière enquête effectuée en 2001, même si le manque de données statistiques fiables sur le profil de la pauvreté ne permet pas d'établir avec précision la situation actuelle de la pauvreté à São Tomé et Principe.

4. Avec un revenu national brut en parité du pouvoir d'achat par habitant de 1 918 dollars, le pays s'est engagé à consolider les progrès tangibles accomplis vers la réalisation de certains objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), à savoir les objectifs 2,4 et 6, afin d'améliorer l'indice du développement humain du pays, qui était de 0,488 (au 127^e rang) en 2010. Dans le secteur de l'éducation, d'importants résultats ont été obtenus dans le premier cycle de l'enseignement primaire (des première à quatrième années de scolarité) avec un taux net de scolarisation estimé à 98 % et une baisse significative du taux d'abandon scolaire et des redoublements. En ce qui concerne le secteur de la santé, on observe des améliorations considérables avec notamment la baisse des taux de mortalité infantile et de mortalité des moins de cinq ans. En 2009, ils se sont établis à 38 et 63 décès pour 1 000 naissances vivantes, respectivement. De plus, le taux de prévalence du paludisme s'est réduit exponentiellement de 478 cas par 1 000 habitants en 2002 à 34 en 2009.

5. Les perspectives de développement du secteur pétrolier constituent à la fois un espoir et une préoccupation pour la plupart des Saotoméens. En effet, si l'arrivée du pétrole peut signifier une croissance économique accrue et plus de richesses pour les populations, elle pourrait également comporter des conséquences perverses sur la gouvernance avec l'augmentation de la corruption et des tensions sociales liées à l'accroissement des écarts entre les plus pauvres et les plus riches.

6. Le Gouvernement a rédigé une note conceptuelle sur l'élaboration d'un Plan stratégique de développement et de réduction de la pauvreté pour la période 2011-2015. Cette note précise les piliers d'intervention prioritaires, qui sont le développement décentralisé et participatif de la bonne gouvernance; la croissance économique durable et distributive; la mise en valeur du capital humain et des secteurs de base sociaux; la construction et le développement des infrastructures économiques; la cohésion sociale et les questions transversales. Le nouveau cadre

de coopération s'articule autour des priorités définies par le Gouvernement dans le Plan stratégique de développement et de réduction de pauvreté mais aussi des engagements pris au titre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) 2012-2016. Le document s'inspire des enseignements tirés de la coopération passée.

II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience

7. L'évaluation du descriptif de programme de pays pour 2007-2011 et le bilan à mi-parcours de certains projets conduits conjointement avec le Gouvernement ont souligné la pertinence des interventions du programme de pays par rapport aux priorités nationales.

8. Dans le domaine de la bonne gouvernance, les interventions du PNUD concernent : a) la consolidation du processus démocratique avec l'appui à la tenue des élections législatives et municipales/régionales en 2010, et l'assistance technique à l'Assemblée nationale dans le processus législatif; b) la dynamisation du processus de décentralisation à travers le renforcement des capacités des municipalités et de la Région autonome de Principe et l'élaboration des plans de développement du district de Caué et de la Région autonome; c) le secteur de la justice avec le renforcement des capacités des officiers de justice et l'assistance technique internationale au Ministère public; d) la modernisation de l'administration publique avec l'informatisation de l'état civil.

9. Pour ce qui est de la lutte contre la pauvreté et de la réalisation des OMD, le PNUD a soutenu le Gouvernement dans un certain nombre de domaines : a) planification stratégique avec la conception des instruments de planification et le renforcement des capacités nationales de suivi et évaluation des politiques et stratégies nationales; b) production et analyse de données en vue de prises de décisions mieux motivées; c) coordination de l'aide publique au développement et de la communauté des bailleurs de fonds avec la mise en place de la cellule de coordination de l'APD; d) intégration commerciale et régionale à travers l'amélioration du climat des affaires et le renforcement des capacités de la Direction du commerce; e) lutte contre les grandes endémies, notamment le paludisme, le VIH/sida et la tuberculose, à travers la sensibilisation des communautés, la surveillance épidémiologique et entomologique, ainsi que le renforcement des capacités institutionnelles sous l'égide du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

10. Concernant la promotion d'un environnement durable, l'intervention du PNUD a été focalisée sur : a) l'intégration de la gestion durable de l'environnement à l'agenda du pays avec le renforcement des capacités nationales et la mise en place des instruments de planification sectorielle et nationale, y compris le Plan d'action pour l'adaptation au changement climatique et le Plan d'urgence national; b) l'adaptation au changement climatique et les mesures d'atténuation des effets de ce changement avec la mise en œuvre du Protocole de Montréal et l'élaboration des première et deuxième communications nationales sur le changement climatique.

11. Ces enseignements sont pris en compte dans le programme d'intervention proposé, qui devrait miser sur le renforcement à plusieurs niveaux des capacités des

administrations centrale et locales en matière de planification, de gestion et de coordination afin d'assurer la continuité face aux éventuels changements politiques. De même, le futur programme devrait être plus ciblé sur la production et l'analyse de données comme fondations essentielles à la prise de décisions.

III. Programme proposé

12. Le programme de pays est basé sur les priorités nationales telles que définies dans le document stratégique du Gouvernement et le programme gouvernemental. Il s'appuie sur le PNUAD 2012-2016, les avantages comparatifs du PNUD à Sao Tomé-et-Principe et les leçons et enseignements tirés de la coopération passée. Il se propose d'obtenir trois des quatre résultats du PNUAD, dans les domaines d'intervention que sont : a) la gouvernance démocratique; b) la réduction de la pauvreté et la réalisation des OMD; c) l'environnement et le développement durable.

13. Les actions proposées viseront à : a) renforcer la capacité à garantir la transparence et la redevabilité de la gestion du secteur public : soutien au processus de lutte contre la corruption et promotion de la redevabilité et de la participation inclusive; b) améliorer la qualité du service public : mise en place d'un cadre organisationnel et opérationnel en vue de la modernisation de l'administration publique; c) améliorer la gouvernance locale : le processus de décentralisation; c) contribuer au renforcement des institutions judiciaires et de l'administration de la justice : mise en œuvre du programme de réforme de la justice; d) améliorer la qualité du travail parlementaire : renforcement des capacités opérationnelles et techniques de l'Assemblée nationale pour lui permettre de légiférer et d'exercer sa mission de contrôle de l'action gouvernementale; e) renforcer le leadership institutionnel aux niveaux central et local.

14. Les actions proposées viseront à appuyer : a) l'élaboration de la stratégie nationale de développement et les mécanismes de planification, suivi et évaluation à moyen et long termes tout en soutenant le renforcement des capacités de gestion du programme; b) le renforcement des capacités en planification et budgétisation des institutions publiques et des structures décentralisées; c) les efforts nationaux de lutte contre les inégalités économiques structurelles, en centrant l'action sur l'amélioration du revenu des populations vulnérables à travers des activités génératrices de revenus; d) la promotion du commerce pour réduire la pauvreté; e) l'amélioration des systèmes de protection sociale à travers la conception de systèmes de protection efficaces ciblés sur divers groupes pauvres et vulnérables; f) la veille antipaludique, notamment dirigée contre les vecteurs, l'accélération des mesures de prévention et de traitement du VIH/sida (dépistage, prévention de la transmission mère-enfant), l'amélioration de l'approche multisectorielle de la lutte anti-VIH et l'intensification des initiatives décentralisées de lutte contre la tuberculose avec la mise en place du programme de thérapie sous observation directe.

15. Les actions proposées viseront à : a) intégrer la gestion durable de l'environnement, le changement climatique et la gestion des risques de catastrophes dans les stratégies et plans de développement nationaux et dans les projets de développement; b) élaborer un cadre de durabilité de l'environnement : promotion de l'adoption de politiques-clés et d'engagements juridiques sur l'adoption de

stratégies d'adaptation et d'atténuation efficaces telles que la gestion durable des terres, l'adoption d'une nouvelle politique énergétique et la promotion d'un environnement propice au développement; c) coordonner l'institutionnalisation des questions relatives aux changements environnementaux et climatiques : développement des capacités dans tous les secteurs (notamment énergie, agriculture et forêts, environnement, eau et assainissement) de manière à gérer et coordonner la mise en œuvre des initiatives de changement au niveau de l'environnement et du climat; d) renforcer le système d'intervention en cas de catastrophe et la gestion des risques.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

16. La modalité d'exécution nationale sera envisagée pour la mise en œuvre du programme. Le PNUD continuera, à la demande du Gouvernement, de fournir des services d'appui aux projets et programmes. L'approche-programme sera privilégiée à travers les montages institutionnels appropriés. En vertu du processus « Unis dans l'action » inscrit dans la réforme du système des Nations Unies, une évolution progressive est souhaitable. L'approche harmonisée des transferts monétaires sera poursuivie avec les partenaires ayant fait l'objet d'une micro-évaluation. Par ailleurs, il sera fait appel aux Volontaires des Nations Unies, dont l'appui offre un excellent rapport coût/efficacité. Le PNUD s'appuiera également sur les ressources de la coopération Sud-Sud.

17. Bien que la faiblesse du suivi et évaluation ait été soulignée par les différents examens, évaluations et bilans à mi-parcours des projets et des programmes, des efforts ont été déployés en vue d'améliorer l'appropriation nationale des projets et programmes. Au cours de ce nouveau cycle de programmation, le suivi et l'évaluation tiendront compte des mécanismes définis par le PNUAD. Le bureau de pays établira un plan d'évaluation qui sera la référence pour celui des programmes et des projets soumis à validation par les comités de pilotage et qui seront exécutés par les équipes des projets, lesquelles établiront les rapports appropriés conformément aux règles et procédures en vigueur au PNUD. Le bureau apportera une contribution significative au renforcement des capacités nationales en matière de suivi et évaluation dans le cadre d'un programme de renforcement des capacités nationales.

18. Par ailleurs, un plan d'audit conjoint avec les partenaires d'exécution pourrait être élaboré avec les autres organisations du système des Nations Unies ayant adopté l'approche harmonisée des transferts monétaires, avec application du principe du formulaire d'autorisation de financement et d'ordonnancement des dépenses aux différentes modalités de financement des activités des projets et programmes. Avec l'institutionnalisation récente de DevInfo par les autorités nationales, le problème de suivi et évaluation pourrait être partiellement résolu si toutefois les uns et autres joignent leurs efforts en vue de développer les capacités de l'Institut national de statistique et les producteurs sectoriels de données. Tout au long de la durée du programme, le PNUD s'assurera de l'application effective de la gestion axée sur les résultats, de l'équité de genre et des droits humains grâce à une collaboration étroite avec toutes les parties prenantes.

Cadre de résultats et d'allocation des ressources

Priorités nationales ou objectifs : Réforme des institutions publiques, renforcement des capacités et promotion d'une politique de bonne gouvernance.					
Résultats du programme/PNUAD : D'ici 2016, les institutions nationales aux niveaux central et local appliquent mieux les règles et principes de bonne gouvernance des affaires publiques en vue de la consolidation de l'état de droit.					
<i>Contributions du partenaire gouvernemental</i>	<i>Contributions des autres partenaires</i>	<i>Contributions du PNUD</i>	<i>Indicateurs, données de base et cibles</i>	<i>Produits indicatifs du programme</i>	<i>Montant indicatif des ressources (en milliers de dollars des États-Unis)</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Harmonisation des lois nationales (Conventions internationales) - Modernisation et informatisation du système d'administration locale; formation des agents aux services d'inspection municipaux; guichet unique pour les formalités civiles - Mise en place du programme de réforme de la justice 	<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration et application du processus législatif, systèmes informatiques et technologie de communication parlementaire, pratique des conventions internationales - Soutien à l'aménagement du territoire - Mise en place d'un système d'information juridique, formation des magistrats et des personnels de la police judiciaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités institutionnelles de l'Assemblée nationale - Appui au processus de décentralisation - Mise en place du programme de réforme du secteur de la justice en intégrant les dimensions droits de l'homme et équité de genre 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de conventions et instruments internationaux ratifiés Donnée de base : 0 (2010) Cible : 16 (2016) Nombre de collectivités locales qui mettent en œuvre la politique de décentralisation Donnée de base : 0 (2010) Cible : 10 (2016) Proportion du budget de la justice par rapport au montant total du budget du programme Donnée de base : 0 (2010) Cible : 15 % (2016) 	<ul style="list-style-type: none"> - Les capacités de l'Assemblée nationale dans le domaine législatif et en matière de contrôle de l'action gouvernementale sont renforcées - Le Gouvernement et les collectivités locales mettent en œuvre la politique de décentralisation - Les institutions judiciaires fournissent un service de qualité aux populations vulnérables 	<ul style="list-style-type: none"> Ressources générales 930 Autres ressources 700
Priorités nationales ou objectifs : Création de possibilités d'augmentation et de diversification des revenus pour les pauvres					
Résultats du programme/PNUAD : D'ici 2016, les populations, notamment les jeunes et les femmes, ont davantage accès aux ressources productives propres à réduire leur vulnérabilité; d'ici 2016, les populations les plus vulnérables utilisent davantage les services sociaux de base décentralisés et participent à leur gestion					
Domaine d'intervention du Plan stratégique : Réduction de la pauvreté et réalisation des OMD					
<ul style="list-style-type: none"> - Développement des instruments de dialogue politique et de mobilisation de 	<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration des documents stratégiques, actualisation des 	<ul style="list-style-type: none"> - Assistance technique pour l'élaboration de politiques et stratégies 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de rapports de suivi périodique de mise en œuvre des politiques et stratégies nationales 	<ul style="list-style-type: none"> - Le Gouvernement et les collectivités locales ont élaboré et mettent en œuvre des 	<ul style="list-style-type: none"> Ressources générales 724

<p>ressources et création de possibilités de revenus</p> <p>– Pérennisation et cohérence des programmes de lutte contre le paludisme, le VIH/sida et la tuberculose et appui au cadre de concertation officielle avec les partenaires de développement</p>	<p>données statistiques</p> <p>– Mise en place de mécanismes de coordination des plateformes multifonctionnelles</p> <p>– Appui à la pérennisation des actions de lutte contre le paludisme ; distribution d'antirétroviraux, traitement des cas de pharmaco-résistance, distribution de préservatifs, appui aux personnes vivant avec le VIH, sensibilisation et exécution de certaines interventions dans les communautés</p>	<p>nationales</p> <p>– Renforcement des mécanismes de suivi-évaluation, de collecte et de traitement des données, d'harmonisation, de coordination et de gestion de l'APD</p> <p>– Pulvérisation intradomiciliaire d'insecticide, distribution de moustiquaires imprégnées, approvisionnement en médicaments, sensibilisation des communautés aux soins antituberculeux, suivi, évaluation et surveillance épidémiologique et entomologique</p>	<p>et sectorielles.</p> <p>Donnée de base : 0 (2010) Cible : 7 (2016)</p> <p>Nombre de personnes présentant une infection au VIH avancée bénéficiant d'un traitement antirétroviral approprié Donnée de base : 159 (2009) Cible : 338 (2016)</p> <p>Effectif du personnel chargé de gérer la lutte contre la tuberculose dans les infrastructures sanitaires appliquant la thérapie sous observation directe Donnée de base : 6 (2009) Cible : 55 (2016)</p>	<p>politiques et stratégies de développement</p> <p>– Les populations vulnérables, notamment les personnes vivant avec le VIH et les personnes exposées utilisent davantage des services de prévention de lutte contre le paludisme, le VIH/sida et la tuberculose</p>	<p>Autres ressources 18 000</p>
<p>Priorités nationales ou objectifs : Création de possibilités d'augmentation et de diversification des revenus pour les pauvres</p>					
<p>Résultats du programme/PNUAD : D'ici 2016, le Gouvernement et les districts, ainsi que les populations, adoptent des techniques et comportements favorables à un environnement durable et assurent une meilleure prévention et gestion des risques et des catastrophes naturelles</p>					

Domaine d'intervention du Plan stratégique : Environnement et développement durable					
<ul style="list-style-type: none"> - Représentation du pays aux réunions internationales - Cadre de concertation multisectoriel officiel avec les partenaires pour un meilleur système de gestion des pollutions, des déchets et des risques de catastrophe - Promotion de l'utilisation des énergies renouvelables et de l'habitat alternatif durable 	<ul style="list-style-type: none"> - Formation des cadres techniques à l'intégration de la dimension concertation dans les politiques et stratégies nationales - Gestion des déchets, des ressources halieutiques côtières et maritimes, accès à l'eau et à l'assainissement - Exploitation de l'énergie solaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Formation des cadres techniques, encadrement des populations vulnérables - Mise en place d'un système de gestion durable des pollutions et des déchets et renforcement du dispositif d'intervention en cas de catastrophes et pour la gestion des risques - Assistance technique pour l'exploitation des énergies renouvelables et pour l'habitat alternatif durable 	<ul style="list-style-type: none"> % des énergies renouvelables dans la production totale d'énergie Donnée de base : 0 Cible : 5 % (2016) Nombre de systèmes de contrôle (gestion de la pollution et des risques de catastrophe) mis en place Donnée de base : 0 (2010) Cible : 4 (2016) Nombre des familles utilisant les énergies renouvelables Donnée de base : 0 (2010) Cible : 100 (2016) 	<ul style="list-style-type: none"> - Les institutions et les départements-clés utilisent les techniques d'adaptation au changement climatique et de gestion des risques et des catastrophes ; - Le Gouvernement et les collectivités mettent en œuvre un système de protection et de gestion durable de l'environnement et des risques de catastrophe ; - Les populations des zones les plus vulnérables utilisent des techniques de construction alternatives et des 'énergies renouvelables. 	<ul style="list-style-type: none"> Ressources générales 414 Autres ressources 1 800